

SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2022

Nombre de Membres  
En exercice : 29  
Titulaires présents : 18  
Pouvoirs : 5

Date de convocation :  
25/05/2022  
Date d'affichage :  
07/06/2022

Votants :	23	Pour :	23	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-deux, le premier juin, à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au pôle d'Arinthod, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

**Délégués titulaires présents :**

BENIER ROLLET Claude ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CHATOT Patrick ; DALLOZ Jean-Charles ; ETCHEGARAY Josiane ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; LONG Grégoire ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank.

**Excusés ayant donné pouvoir :** BELPERRON Pierre-Rémy (représenté par Grégoire LONG) ; BLASER Michel (représenté par Claude BENIER-ROLLET) ; CASSABOIS Yannick (représenté par Philippe PROST) ; DUTHION Jean-Paul (représenté par Patrick CHATOT) ; MOREL Denis (représenté par Jean-Charles DALLOZ) ;

**Excusés :** DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GRAS Françoise ; MOREL-BAILLY Hélène ; PIETRIGA Guy.

**Objet : PERSONNEL - Modifications de postes**

Rapporteur : PROST Philippe

**Le RAPPORTEUR,**

**EXPOSE**

Suite à la redéfinition de certains postes au sein de Terre d'Émeraude Communauté pour lesquels les missions se sont développées et ont évolué, il est nécessaire de réajuster les postes correspondants afin qu'ils soient en adéquation soit avec le grade correspondant, soit avec la technicité et les missions dévolues aux agents.

Afin de se mettre en adéquation avec la réalité des emplois, il est proposé de transformer les postes existants.

**Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,** après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**DE TRANSFORMER,** à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2022, les postes suivants :

### Service Petite Enfance, Enfance, Scolaire et Jeunesse

- un poste d'animateur Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (catégorie B) en un poste d'attaché territorial à temps complet (catégorie A)

### Service Administration Générale

- un poste d'adjoint administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (catégorie C) en un poste de rédacteur à temps complet (catégorie B)

### Services Techniques

- deux postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C) en deux postes d'agent de maîtrise (à temps complet)

**DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs.

**DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget chapitre 012.

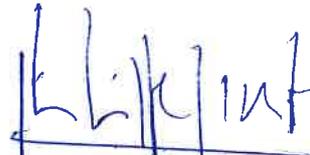
**DE CHARGER** Monsieur le Président de mettre en œuvre cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,

  
Le Président

